



SAINTONGE

Décision n° 405 / 2020  
AB**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

**Objet : Décision de l'attribution - Procédure n° : 2020/22 Transports scolaires vers la piscine de Montlieu la Garde**

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2020/22 relatif au marché "Transports scolaires vers la piscine de Montlieu" établi par le Secrétariat général ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.800,00 € HT soit 1.980,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que 1 offre est parvenue d'Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC (1.775,75 € HT soit 1.953,33 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 28 août 2020 rédigé par le Service Marché public ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC, pour le montant d'offre contrôlé de 1.775,75 € HT soit 1.953,33 € TTC, (10% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article unique :** D'attribuer le marché "Transports scolaires vers la piscine de Montlieu" au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC, pour le montant d'offre contrôlé de 1.775,75 € HT soit 1.953,33 € TTC, (10% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 02 SEP. 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge

